

Echos, Echoes, Ecos, Echi n°2

LE BILLET

Voici le deuxième numéro du Bulletin du nouveau CIG, l'*Echos n° 2*, que sera traduit dans nos cinq langues.

La passe implique le mystère des décisions qui s'appuient sur des rencontres et des malentendus propres au dispositif, ainsi conçu par Lacan pour laisser quelques chances à la transmission de l'étincelle d'un désir qui ne s'aperçoit pas dans les coordonnées traditionnelles ou technologiques de la reconnaissance. Qu'ils réussissent ou pas, c'est la responsabilité des *cartels de la passe* que de trouver cette lumière discrète mais décisive pour l'École.

En outre le présent CIG espère faire valoir aussi tout ce qui peut s'extraire de l'expérience singulière impliquée dans la passe pour permettre l'élaboration d'un savoir qui nous soit utile. Les particularités symptomatiques, les séquences typiques, les routines et les préjugés communautaires, les curiosités aussi des lieux et du temps interviennent sans doute dans la passe de manières diverses, que nous voulons repérer et discuter : soit pour en profiter du point de vue clinique ou éthique, soit pour être prévenus quant aux aspects anti-analytiques qui s'y attachent. Ce sera du ressort des trois *cartels du CIG*, qui disposeront de plus de temps pour la recollection des expériences, des lectures, des débats.

Le CIG aimerait aussi promouvoir la réflexion sur les aspects les plus vifs de la pratique analytique et les conditions d'exercice du désir de l'analyste dans l'actualité des lieux et du temps. Pour cela, chaque fois que possible, nous animerons des échanges et dialogues sur des points d'actualité. Une première rencontre dans ce sens aura lieu—prochainement à Buenos Aires le 21 avril 2015, coordonnée par Colette Soler et moi-même. Le thème envisagé sera proche de celui du prochaine Rencontre d'École à Medellin : *Le désir de psychanalyse, d'où vient-il ?*

Buenos Aires, 24 mars de 2015, Gabriel Lombardi

SOMMAIRE

Dates des prochaines réunions du CIG

Date du Symposium de la passe 2016

Les cartels 2014/2016

Le thème de la prochaine Rencontre internationale d'Ecole

Le règlement du CIG

LES PROCHAINES RÉUNIONS DU CIG

Lors de notre première réunion fin janvier nous avons fixé les dates des prochaines rencontres plénières du CIG. Elles se tiendront toutes à Paris car c'est la solution financièrement la plus économique. Une seule exception à l'occasion de Rendez-vous international de Medellin. Nous avons essayé de [possible en attente.

27/28 juin 2015. (Les premières passes terminées dans le mandat de ce CIG seront donc étudiées lors de cette réunion. Ce sera aussi l'occasion de *Echo n°3*)

26/27 novembre 2015

6/7 février 2016

12/13 juillet à Medellin 2016

Début décembre 2016 (avant ou après les Journées nationales en France.)

SYMPOSIUM DE LA PASSE 2016

Ce symposium réunit tous les quatre ans les divers acteurs du dispositif de la passe. Sa date a été fixée **au mercredi 13 juillet 2016** en fin d'après-midi, la veille de la Rencontre Internationale d'École.

LES CARTELS 2014/2016

DEUX TYPES DE CARTEL

Le Règlement intérieur du CIG que nous avons diffusé avec le n°1 d'*Echos* le mentionnait : nous avons opté pour un changement concernant les cartels.

Un peu d'historique est nécessaire pour expliquer ce qui nous a guidés.

Au début du dispositif les cartels de la passe étaient composés au cas par cas, pour entendre les quelques passes terminées, les étudier, et se prononcer. Ces cartels n'ont pas démerité, ils ont travaillé autour des passes entendues et transmis le produit de ce travail dans les n° de Wunsch, Cependant cette formule a pu être critiquée sur deux points : leur durée était de quelques jours seulement alors que tout cartel est supposé travailler en continu, et de ce fait leur travail a été centré trop exclusivement sur les passes entendues.

L'assemblée de l'École s'était alors prononcée pour des cartels constitués au sein du CIG pour une durée de deux ans, afin de favoriser un vrai travail collectif de cartel par la possibilité de réunions régulières, au moins tous les mois, grâce à Skype ou autre technique homologue. Après six ans d'expérience il semble que, sauf exception, les choses ne se soient pas tout à fait passées ainsi.

Notre CIG fait donc l'essai d'une formule mixte :

- d'un part, des cartels composés de façon ad hoc parmi les divers membres du CIG pour entendre les passes, et dans lesquels chaque membre du CIG aura l'occasion de travailler avec l'ensemble des autres membres,
- d'autre part, à côté de ces cartels éphémères, des cartels constitués par choix mutuel, pour deux ans, et qui se proposent de travailler plus largement sur les moments cruciaux de la psychanalyse.

Pour les premiers nous gardons le nom de Cartel de la passe, et pour les seconds de Cartels du CIG.

LES CARTELS DU CIG

La composition des Cartels du CIG a déjà été indiquée dans le Règlement intérieur (voir ci-dessous) et chacun des membres s'est présenté en quelques lignes dans *Echos n° 1*. Nous avons pensé pour ce deuxième Bulletin y ajouter l'image. Ce n'est pas la coutume, nous le savons bien, mais il nous a semblé qu'il n'était pas inutile que les membres de ces cartels soient identifiables par les membres de l'EPFCL avant les assemblées qui nous réunissent tous les deux ans. Nous joignons donc en attaché les photos prises lors de notre première réunion. Vous pourrez y voir d'ailleurs que l'atmosphère était bien joyeuse.

Leur titres et thèmes de travail

Cartel 1

"Le pas d'entrée dans une psychanalyse."

Si la sortie et la fin de l'analyse ont souvent été abordées dans notre École, l'entrée en analyse par contre, beaucoup moins. Et pourtant elle concerne tous les sujets qui viennent rencontrer un analyste. Voilà ce que nous proposons de mettre au travail au sein de notre cartel.

Cartel 2

Du symptôme particulier au désir de l'analyste

Au cours de son analyse, un analysant peut avoir chance de passer du particulier du symptôme au singulier de sa destinée. Et pour les cas où cela le mène à devenir analyste, il revient au cartel de penser la modalité singulière d'accès au désir de l'analyste à partir du symptôme particulier.

Cartel 3

Le savoir qui passe

Les élaborations de Lacan sur la notion de savoir, contemporaines et ultérieures à la "Proposition", et les modifications du rapport au savoir dans l'analyse. À fin de préciser à l'affût de quel savoir le cartel tente de dresser l'oreille et ce qu'il peut, ou doit, en transmettre.

THÈME DE LA PROCHAINE RENCONTRE INTERNATIONALE D'ÉCOLE, mercredi 13 juillet à Medellin, Colombie.

Nous nous sommes arrêtés au thème suivant : *Le désir de psychanalyse*.

La notion n'en est pas habituelle, le désir du psychanalyste nous est plus familier certes, et pourtant ne faut-il pas qu'il y ait, implicite en toute demande d'analyse, un désir de psychanalyse ? Et ne faut-il pas en outre que cette demande soit portée plus largement, rendue possible par le discours du moment. C'est toute la question de la place et de la transmission psychanalyse qui est posée.

*

RÉGLEMENT INTÉRIEUR du C.I.G. 2014/2016

établi par le CIG entrant début 2015 (version définitive)

I. Les instances du dispositif de la passe

1. CIG
2. Secrétariat du CIG
3. CAOÉ
4. Les cartels
5. Les secrétariats locaux de la passe
6. La commission internationale d'agrément des AME

II. Fonctionnement du dispositif de la passe

1. La liste des passeurs
2. Les étapes du fonctionnement
3. La transmission des réponses des cartels
4. Les passeurs

III. Annexe : L'admission des membres de l'École

LES INSTANCES 2014/2016

CIG (composition par dispositif)

10 membres pour France et rattachés :

Sol Aparicio, Cathy Barnier, Anne-Marie Combres, Nadine Cordova Naïtali, Jean-Jacques Gorog, Marie-José Latour, Martine Menés, Susan Schwartz (Australie) Colette Soler

2 membres pour Espagne :

M^a Luisa De La Oliva de Castro, Ana Martinez Westerhausen

1 membre pour l'Italie :

Maria Teresa Maiocchi

3 membres pour l'Amérique du Sud

Sonia Alberti (Brésil), Gabriel Lombardi (Argentine), Ricardo Rojas (Colombie),

SECRÉTARIAT du CIG

SOLER Colette (Europe) LOMBARDI Gabriel (Amérique du sud)

COLLEGE D'ANIMATION ET D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE (CAOE)

LOMBARDI Gabriel, MAIOCCHI Maria Teresa, DE LA OLIVA Maria Luisa, SOLER Colette

LES CARTELS

Deux types de cartels, mais tous obéissent au même principe de composition : chacun comprend un membre d'Espagne, ou d'Italie, un membre d'Amérique du Sud, trois membres français.

1. Les cartels de la passe. Ils statuent sur les passes et sont composés au sein du CIG au cas par cas, selon les passes terminées à étudier, et en fonction des compatibilités linguistiques et des incompatibilités analytiques (voir plus bas § 2).

2. Les 3 cartels du CIG. Composés au sein du CIG pour la durée du mandat de ce CIG, par accord mutuel entre tous les membres du CIG, ils travailleront sur certaines des questions cruciales de la psychanalyse soulevées dans le dispositif. Le ou les thèmes choisis par chacun d'entre eux seront communiqués au début de leur fonctionnement.

Cartel 1. Sonia Alberti, Nadine Cordova Naïtali, Didier Grais (Plus-un), Ana Martinez, Colette Soler, Susan Schwartz.

Cartel 2. Cathy Barnier (plus-un), Anne-Marie Combres, Gabriel Lombardi, Maria Teresa Maiocchi, Martine Menés.

Cartel 3. Sol Aparicio (plus-un), Maria Luisa De la Oliva, Jean-Jacques Gorog, Marie-José Latour, Ricardo Rojas

LES SECRETARIATS LOCAUX DE LA PASSE :

France et rattachés

Commission de l'accueil et de la garantie (CAG) pour l'admission des membres et la garantie (passe et AME) : Michel Bousseyroux , Lydie Grandet, Bernard Nominé, Françoise Josselin, Patricia Zarowsky (Secrétaire)

Espagne

DEL 8 et rattachés

Comisión de Admisión y Garantía : Roser Casalprim, Rithée Cevasco (secrétaire) y M^a Jesús Díaz

Italie

FPL- Forum Psiconalitico Lacanien

CLAG (Commission locale d'admission, accueil et garantie) du Forum Psicanalitico Lacaniano : Mario Binasco (Secrétaire), Moreno Blascovich, Renato Gerbaudo, Marina Severini

Amérique du Sud

CLGAL (Comissão local de garantia para a América Latina): Vera Pollo (Brésil), Maria Luisa Rodriguez (Brésil) Silvia Migdalek (AL-S), Beatriz Zuluaga (AL-N).

LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE LA PASSE

1. La liste des passeurs

Elle est établie dans chaque dispositif par les secrétariats de la passe (voir plus bas § 2) sur proposition des AME du dispositif. Les secrétariats la transmettent au CIG qui tient la liste pour l'ensemble des dispositifs, avec mention de l'analyste et de la date des propositions.

2. Les étapes du fonctionnement du dispositif

Les demandes de passe sont reçues localement par les Secrétariats de la passe qui établissent en outre la liste des passeurs. Cette liste est révisée et mise à jour chaque année par ces mêmes secrétariats.

Le candidat est reçu par un membre du Secrétariat de la passe local, lequel en réfère à son secrétariat qui entérine ou décline la demande. Le secrétaire transmet la réponse de son secrétariat au candidat et lui fait éventuellement tirer ses passeurs. Il prévient le passant que lorsque son témoignage est terminé, il doit en informer le ou la secrétaire. Un passant peut, s'il le juge bon, récuser un passeur et en tirer un autre nom.

Les secrétaires de la passe transmettent aux secrétaires du CIG, au fur et à mesure :

- la liste des demandes de passe.
- la liste des passes effectivement engagées après entretien des candidats avec un membre du secrétariat, avec le nom des deux passeurs, et toutes les informations nécessaires pour l'attribution à un cartel de la passe.
- Le CIG se charge de diriger les passes vers l'un des cartels de la passe en tenant compte des langues et des incompatibilités. Elles sont à évaluer en chaque cas par le CIG. Il conviendrait d'éviter la présence dans le cartel : de l'analyste du passant, de son contrôleur actuel, éventuellement d'un analysant actuel du même analyste, et aussi parfois des personnes trop proches.

3. Transmission des réponses des cartels de la passe

- Le cartel rédige à l'adresse du passant quelques lignes circonstanciées et précisément ajustées à son cas, qu'il transmet aussi au CIG.
- Un membre du cartel transmet oralement ce texte au passant, en présence quand c'est possible ou par téléphone quand les distances ne le permettent pas. Le passant peut à sa demande, s'il le souhaite, rencontrer ensuite un autre membre du cartel.
- La réponse Oui/Non est communiquée pour archivage au secrétariat du CIG et au secrétariat de la passe concerné.

Le secrétariat du CIG (composé des deux secrétaires du CIG) tient le Cahier de toutes ces étapes. Il décide avec les membres du CIG de la composition des cartels pour les diverses passes, et transmet le moment venu la réponse du cartel de la passe avec sa composition, au Secrétaire du dispositif concerné.

- Le CIG transmet l'ensemble de ces règles de fonctionnement aux divers secrétariats locaux.

4. Les passeurs

Les AME de l'EPFCL peuvent proposer des passeurs comme le prévoit le texte des « Principes ». Ils le font au moment qui leur paraît opportun, auprès du secrétariat de la passe de leur dispositif ou du dispositif auquel ils sont rattachés pour d'École. Chaque secrétariat peut aussi s'adresser aux AME du dispositif.

Les secrétariats de la passe font tirer leurs passeurs aux passants sur une liste *de* passeurs comprenant ceux des passeurs qui n'ont pas encore de passe en cours, ou, à défaut, qui en ont le moins.

Les passeurs doivent nécessairement être de la même langue que le passant, ou d'une langue que le passant parle, mais pas nécessairement de leur lieu.

Le mandat d'un passeur est limité à deux ans.

Il serait aussi nécessaire que les secrétariats de la passe s'assurent que le passant qui tire ses passeurs au sort est prêt à commencer son témoignage sans délai, et qu'ils veillent à ce que le témoignage ne se prolonge pas indéfiniment.

5. La commission internationale d'agrément des AME

La composition de la Commission

La deuxième année de son mandat le CIG compose en son sein la Commission Internationale d'Agrément des AME. Sa composition respecte une certaine proportionnalité par rapport au nombre de membres de l'École en chaque zone. La liste des nouveaux AME est publiée en juin/juillet de cette deuxième année.

Fonctionnement

Au début de sa prise de fonction, le CIG rappelle aux commissions locales, les tâches qui leur incombent quant aux critères et au recueil des informations sur les AME possibles, notamment dans les zones rattachées à un dispositif.

Les Commissions locales pour la garantie, transmettent à tout moment, leurs propositions d'AME pour leur dispositif.

ANNEXE : L'ADMISSION DES MEMBRES DE L'ÉCOLE

A) L'articulation entre l'admission au Forum et à l'École La règle qui consiste à entrer d'abord au Forum, ensuite à l'École paraît devoir être maintenue. Elle doit cependant être appliquée avec tact et dans des cas exceptionnels on peut envisager une admission simultanée au Forum et à l'École.

B) La question des critères a été reprise et a amené les suggestions suivantes :

- Deux entrevues ou une entrevue avec deux personnes ne paraissent pas de trop.
- On tient compte de la participation régulière aux activités du Forum ou du pôle, notamment aux cartels, et éventuellement au Collège clinique auquel le candidat appartient.

Mais la question d'une participation plus large aux activités nationales, telles par exemple que les Journées, doit être prise en compte.

Dès lors que notre École a des dispositifs internationaux, la dimension internationale ne peut être ignorée. Il faut au moins que lors du premier entretien cette dimension soit présentée au candidat qui l'ignorerait afin qu'il sache, avant son deuxième entretien, où il se propose d'entrer.

- Les travaux publiés suite à des Journées, inter-cartels, etc. sont un facteur objectif de l'implication du candidat à prendre en compte.
- La consultation de l'analyste ou du contrôleur ne peut être une obligation. C'est à la Commission de juger si, dans tel ou tel cas, elle peut être opportune.

C) Condition d'admission comme membre de l'École des membres des Forums rattachés au dispositif-France :

La condition générale pour admettre un membre de l'École appartenant à un dispositif rattaché est que l'on connaisse suffisamment sa formation analytique. Sur cette base la CAG fait évidemment des réponses adaptées à chaque cas.

Par ailleurs, si un de ces candidats a fait la passe et n'est pas nommé AE, le cartel qui a écouté son témoignage peut éventuellement proposer son admission comme membre de l'École.